

REGLEMENT DU CONCOURS

« *Un sapin au naturel* »

A l'occasion de fêtes de l'Avent et de Noël l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, ayant son siège chemin du Grosswald à 68190 UNGERSHEIM, organise un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Un sapin au naturel ».

Le concours se déroule du **11 octobre 2021 au 10 décembre 2021 inclus** : la décoration des sapins entre le 17 novembre et le 10 décembre 2021, vote du jury le 14 décembre et proclamation des résultats le 15 décembre 2021.

Participants :

Le concours est ouvert :

- à une seule classe par école élémentaire publique ou privée située en Alsace (de 10 à 30 élèves maximum et 2 accompagnateurs).
- à un seul groupe d'enfants âgés de 6 à 12 ans par centre de loisirs, MJC, centre socio-culturels, accueil périscolaire et structure accueillant un jeune public en situation de handicap situés en Alsace (de 10 à 30 enfants maximum et 2 accompagnateurs).

L'accès au concours est limité aux **20 premières structures** ayant retourné leur bulletin d'inscription. Elles auront alors accès gratuitement à l'Ecomusée d'Alsace pour décorer un sapin durant une journée à réserver entre le 17 novembre et le 10 décembre 2021.

Un billet d'entrée à l'Ecomusée d'Alsace valable 1 an, sera remis à chaque enfant participant.

But du Concours :

Réaliser « à domicile » les décorations d'un sapin de Noël sur le thème de la « **Nature** » pour venir ensuite décorer un sapin à l'Ecomusée d'Alsace. Le présent concours désignera le plus beau sapin de Noël.

Thème du Concours :

Chaque groupe devra créer **des décorations de Noël** sur le thème suivant : « **Un sapin au naturel** ».

Matériaux :

Les décorations devront être en matériaux naturels et/ou de récupération et pouvoir être installées sur un sapin d'1.5/2m de haut. Les sapins seront décorés au rez-de-chaussée du « Moulin de Soultz ».

La visibilité du thème au travers des décorations, l'originalité et la créativité ainsi que la présentation rentreront en ligne de compte pour l'élection du plus beau sapin.

Attention : à l'issue du concours, vos réalisations devenues propriété de l'Ecomusée resteront exposées et visibles par nos visiteurs jusqu'à la fin de notre saison hivernale.

Fiche d'identification :

Sur une feuille A4 **plastifiée** devront figurer les éléments ci-dessous :

- Age des enfants (Les différences d'âge seront prises en compte dans le choix du jury)
- Le numéro qui vous sera attribué lors de votre inscriptions
- Une présentation du projet réalisé par le groupe.

Cette fiche d'identification sera déposée au pied du sapin. Afin de respecter l'anonymat, merci de ne pas indiquer le nom de la structure sur la fiche d'identification.

Inscription :

Les pré-inscriptions se feront uniquement auprès du service pédagogique par téléphone au 03 89 74 44 76 / 03 89 74 44 83 ou par mail : pedagogie@ecomusee.alsace.

Le service pédagogique enverra par mail le bulletin d'inscription, le règlement intérieur et l'autorisation parentale sur la libre utilisation de l'image d'une personne mineure aux 20 premières structures. Pour valider votre participation, le bulletin complété devra nous être retourné dans les 2 jours ouvrés. **Passé ce délai, l'inscription ne sera pas prise en compte.**

Jury :

Le groupe gagnant sera celui dont le nombre de points sera le plus élevé. Ceux-ci seront attribués par un jury composé de bénévoles et salariés de l'association de l'Ecomusée d'Alsace. Le dépouillement du vote interviendra le 14 Décembre 2021. Les gagnants seront contactés par téléphone ou mail par l'équipe du centre pédagogique le 15 Décembre 2021. Les résultats du vote seront publiés sur notre site internet et notre page Facebook.

Les lots :

Les lots sont attribués aux enfants ayant participé à la décoration du sapin

1^{er} lot :

- Une journée pédagogique, avec 1 heure d'atelier pédagogique réservé en période d'ouverture du Musée.

OU

- Une journée pédagogique, avec 2 heures d'ateliers pédagogiques réservés en période de fermeture du Musée.

2nd lot :

- Une visite libre en période d'ouverture du Musée.

Les gagnants pourront profiter de leur gain entre **le 20 Décembre 2021 et le 31 Mai 2022.**

Période de fermeture du Musée :

- Du 3 Janvier au 5 Avril 2022
- Les lundis

Les lots gagnants ne peuvent en aucun cas être échangés en valeur monétaire ou contre un autre lot et devront être utilisés au plus tard le **31 Mai 2022**. Les groupes gagnants seront contactés par l'Association de l'Ecomusée d'Alsace à partir du lendemain de la décision du Jury.

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du règlement, qui est transmis avec le bulletin d'inscription par mail aux structures participantes.

La direction de l'Association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si par suite de force majeure indépendante de sa volonté le concours devait être annulé.

Les gagnants autorisent par avance l'Association de l'Ecomusée d'Alsace à utiliser leurs noms, prénoms, commune de résidence et photographies à des fins de relations publiques, communication interne ou publicité sans que cela puisse donner lieu à une quelconque rémunération, à un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les gagnants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations les concernant.

Les informations recueillies par l'Association de l'Ecomusée d'Alsace sont destinées exclusivement à l'Association de l'Ecomusée d'Alsace et ne seront en aucun cas diffusées auprès d'autres sociétés. Pour exercer ce droit, il suffit que le gagnant en fasse la demande écrite à l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, chemin du Grosswald BP 71, 68190 à Ungersheim.